

ÉLABORATION DU PPRI DE L'ECAILLON

PHASE N°3 – ALÉA DE RÉFÉRENCE

COMITÉ DE CONCERTATION

12/12/2013

COMPTE RENDU

Références					
Référence du document : CR_11-341-03_2013-12-12_v0				État du document : Provisoire	
Réunion du : 12/12/2013				Rédacteur : Marc DELBEC	
Objet : COCON Phase n°3				Marché : 1100038001815959	
INTERLOCUTEURS		1	2	COORDONNEES	
MAÎTRE D'OUVRAGE				Téléphone	E.mail
Marc CARPENTIER	Mairie de Sommaing-sur-Ecaillon	X	X		mairie.sommaing@free.fr
Frédéric COPIL	DDTM du Nord – DT Douai-Cambrai	X	X	03-27-72-99-13	Frederic.copil@nord.gouv.fr
Michel COSSIAUX	Mairie de Monchaux-sur-Ecaillon	X	X		monchaux,mairie@orange.fr
Kevin CORSIEZ	DDTM du Nord - SSRC	X	X		Kevin.corsiez@nord.gouv.fr
Marie-Paul COUTEAU	Sous-Préfecture de Cambrai	X	X		Marie-paule.couteau@nord.gouv.fr
Sarah DANIEL	Escaut-Vivant	X	X		contact@escaut-vivant.org
Alexandre DE GEEST	DDTM du Nord – DT d'Avesnes/H.	X	X		Alexandre.de-geest@nord.gouv.fr
Jérôme DEFROIDMONT	DDTM du Nord - SSRC	X	X		jerome.defroidmont@nord.gouv.fr
Jean-Marc DESRUMAUX	Mairie de Querenaing	X	X		contact@querenaing.fr
Pierre DEUDON	Mairie de Ghissignies	X	X		mairie@ghissignies.com
Bruno DUQUENOY	DDTM du Nord – DT Valenciennes	X	X		bruno.duquenoynord.gouv.fr
Germaine FORGEOIS	Mairie de Saulzoir	X	X		saulzoir-mairie@wanadoo.fr
Yvette GARÇON	Syndicat Ecaillon	X	X		v.flamme@thiant.fr
Marc GILLERON	Mairie de Verchain-Maugré	X	X		mairiedeverchainmaugre@orange.fr
Jean-Marie GLACET	Chambre d'Agriculture	X	X		jean-marie.glacet@agriculture-npdc.fr
Roland GRIMALDI	Escaut-Vivant	X	X		grimaldiroland@orange.fr
Claude LAURENT	CC QUERCITAIN	X	X		contact@cc-quercitain.fr
Jean-Marc LEMEITER	Mairie de Vertain	X	X		commune.vertain@orange.fr
Christian LERAT	Mairie d'Artres	X	X		mairie.artres@wanadoo.fr
Audrey LIEVAL	SAGE Escaut	X	X		audrey.lieval@escaut-vivant.org
Alain LOCOCHE	NOREADE – Le Quesnoy	X	X		a.locoche@noreade.fr
Jean-François LOZIER	Mairie de Sepmeries	X	X		commune.sepmeries@orange.fr



DDTM59

Philippe MAGNIER	C.L.E. De l'Escaut	X	X		pmagnier@valenciennes-metropole.fr
Jean-Maurice METAYER	Mairie de Monchaux-sur-Ecaillon	X	X		Jean-marie.metayer@orange.fr
Michael MEUNIER	Syndicat de la SELLE	X	X		Mmeunier.siahsa@orange.fr
André MILLE	C.A. Porte du Hainaut	X	X		amille@agglo-porteduhainaut.fr
Thérèse RAVIART	Asso. Préserv. Vallée de l'Ecaillon	X	X		therese.raviart@wanadoo.fr
Véronique SEGUET	Sous-Préfecture de Valenciennes	X	X		veronique.seguet@nord.gouv.fr
Jean-Luc SOUFFLET	SDIS 59	X	X		jsoufflet@sdis59.fr
Caroline TROUVE	DDTM du Nord – DT Douai-Cambrai	X	X		Caroline.trouve@nord.gouv.fr
Patrick VASSEUR	SDIS 59	X	X		pvasseur@sdis59.fr
Didier VILIDE	Mairie de Bermerain	X	X		mairiedebermerain@wanadoo.fr
Michel WALLERAND	Mairie de Vendegies-sur-Ecaillon	X	X		mairie-vendegies-sur-ecaillon@wanadoo.fr
PRESTATAIRE					
M.DELBEC	PROLOG INGENIERIE	X	X	01 45 23 49 77	delbec@prolog-ingenierie.fr
A. KOCH	PROLOG INGENIERIE		X	04.72.44.67.62	koch@prolog-ingenierie.fr

(1) : Présent (2) : Destinataire

Sans demande de modification ou correction du CR dans un délai de 7 jours après la réception, le compte rendu est réputé approuvé par le destinataire.

Pièce jointe : diaporama diffusé en réunion

1 - OBJET ET ORDRE DU JOUR

Le présent document établit le compte-rendu de la réunion du comité de concertation qui s'est tenue le 12 décembre 2013 dans les locaux de la mairie de Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette réunion s'inscrivait dans le cadre de la phase n°3 relative à l'évaluation et à la cartographie de l'aléa de référence sur le bassin versant de l'Ecaillon.

Frédéric COPIL accueille les participants et présente l'ordre du jour :

- retour sur la phase n°2 relative aux phénomènes historiques ;
- présentation et discussions autour de la méthode de détermination de l'aléa de référence ;
- présentation et discussions autour des premières cartes d'enjeux ;
- Point sur le planning.

2 - RETOUR SUR PHASE HISTORIQUE

F. COPIL indique que la phase 2 relative aux phénomènes historiques est validée. Les remarques formulées par le COCON ont été prises en compte.

3 - DÉTERMINATION DE L'ALÉA DE RÉFÉRENCE

M. DELBEC présente la méthode de détermination de l'aléa de référence du PPRI sur la base du diaporama joint au compte-rendu.

Il rappelle que les débits de crue ont été évalués sur la base d'une modélisation pluie-débit à l'échelle du bassin versant, du fait des incohérences dans les données de la station hydrométrique de Thiant avant 1995. Ces données ont néanmoins pu être exploitées sur des événements postérieurs à 1995 afin de caler l'approche. La pluie de référence a été retenue sur la base d'une analyse de sensibilité et correspond à une pluie de forme théorique de durée totale 6H et de période intense 3H, qui permet de bien représenter la réponse hydrologique du bassin versant (réponse marquée des bassins versants amont et concomitance des apports de l'Ecaillon et du Saint-Georges).

L'évaluation de l'aléa (hauteurs de submersion et vitesses d'écoulement) a été réalisée sur la base d'une modélisation hydraulique : 64 km de cours d'eau représentés finement par 540 profils géométriques, 110 km de cours d'eau représentés selon un schéma simplifié, lit majeur représenté par un maillage de calcul basé sur le MNT LIDAR. Le modèle hydraulique a été calé sur 3 événements débordants (juillet 1980, février 2002 et mars 2008).

M. DELBEC présente la structure des cartes d'aléa proposées au COCON.

4 - PRÉSENTATION DES PREMIÈRES CARTES D'ENJEU

M. DELBEC présente ensuite les premières cartes des enjeux soumises à la validation du COCON. Il rappelle que plusieurs types de cartes sont réalisées dans le cadre du PPRI :

- une cartographie des enjeux « PPR » qui vise à distinguer au final les ZAU (Zones Actuellement Urbanisées) et les ZNAU (Zones Non Actuellement Urbanisées) ;
- une cartographie des enjeux liés à la gestion de crise (enjeux stratégiques et vulnérabilité).

La cartographie des enjeux PPR passe par une première étape de cartographie des zones dites homogènes à l'échelle des communes : il s'agit d'une vision zonale du territoire de chaque commune en termes de densité, d'usage et de continuité bâtie. Cette première étape est déjà soumise à l'approbation des membres du COCON.

Une seconde étape viendra ensuite et sera restreinte à la zone couverte par l'aléa, et visera à traduire des zones homogènes en ZAU et ZNAU, en traitant tous les cas particuliers (tous les espaces vides au sein d'un ensemble urbanisé, type dent creuse, fond de parcelle, etc.). Cette seconde étape, à la base de la cartographie du zonage réglementaire suite au croisement avec l'aléa, sera présentée lors de prochaine réunion du COCON.

Les cartes relatives aux enjeux ponctuels et à la vulnérabilité sont par ailleurs mises en ligne sur un serveur cartographique dédié de manière à être consultées en direct. Les membres du COCON peuvent ainsi faire remonter leurs remarques par ce biais.

5 – DISCUSSION

La discussion est ouverte.

M. MILLE (CA Porte du Hainaut) demande des précisions sur la signification de la ZNAU et exprime son inquiétude à voir classer des emprises importantes comme inconstructibles au sein de certaines communes après l'approbation du PPRI.

K. CORSIEZ indique que la ZNAU correspond en grande majorité à des zones d'expansion de crue, des zones naturelles ou agricoles déjà inconstructibles. L'objectif du PPRI pour ces zones est bien de les préserver de toute urbanisation future pour ne pas exposer au risque de nouveaux biens et personnes et de ne pas aggraver la situation ailleurs. Il rappelle que si la cartographie des zones homogènes s'est effectuée à l'échelle des communes dans leur globalité, la cartographie ZAU/ZNAU, et plus tard celle du zonage réglementaire, sera restreinte à l'enveloppe de l'aléa.

M. MILLE, rejoint sur ce point ensuite par M. WALLERAND (maire Vendegies/Ecaillon), fait mention des autres documents d'orientations en termes d'aménagement du territoire et d'urbanisme (SCOT, PLU ...) et regrette que ces documents aient été élaborés préalablement au présent PPRI.

J. DEFROIDMONT indique que ces documents devaient tenir compte des dispositions et des cartes de l'ARZI élaboré en 2000 et que sur les secteurs couverts par cet ARZI, les emprises mises à jour par le présent PPRI diffèrent assez peu, ce que confirme F. COPIL.

M. WALLERAND (Maire Vendegies/Ecaillon) demande ainsi des éclaircissements sur l'articulation des procédures et sur les suites à donner à certaines demandes d'urbanisme dans la phase transitoire jusqu'à l'approbation du PPRI de l'Ecaillon. Il indique que cela peut conduire à des positions délicates et qu'il faut gérer la transition.

F. COPIL rappelle que dès lors que les cartes d'aléa ont été désormais présentées aux élus, les autorités en charge de l'instruction des actes d'urbanisme devront donc tenir compte de cet aléa de référence produit en remplacement de l'aléa antérieur produit dans le cadre de la connaissance du risque (ARZI).

4 – PLANNING

La date limite de réception des remarques et compléments sur les éléments présentés au cours de la phase 3 (aléa de référence et première carte des enjeux) est fixée au :

vendredi 7 février 2014

Les remarques doivent être envoyées à Frédéric COPIL à la DT de Cambrai : Contact : Frédéric COPIL

frederic.copil@nord.gouv.fr / Tel: 03-27-72-99-13

5 - MISE EN LIGNE DES DOCUMENTS

http://cassini.prolog-ingenierie.fr/Accueil_ECA.html

Identifiant : COCON_ECAILLON

Mot de passe : PPRlecaillon59

www.nord.gouv.fr